



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 25 septembre 2020 à 14h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de monsieur le Maire François Veilleux.

Sont également présents Mme Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, ainsi que Me Maxime A. Pouliot, greffier.

1. **Constat du quorum**

À la demande de M. le Maire, tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi.

Avec la présence de quatre (4) membres du conseil, le quorum est atteint.

2. **Ouverture**

La séance est ouverte à 14h40.

3. **Ordre du jour**

R-2020-09-6805: Ordre du jour

Considérant l'ordre du jour rédigé par le greffier sur ordre verbal du maire, soit:

1. Constat du quorum
2. Ouverture
3. Ordre du jour
4. Octroi du contrat pour la réfection du chemin du Raccourci
5. Période de questions
6. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent
7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour rédigé par le greffier sur ordre verbal du maire soit adopté.

4. **Octroi de contrat pour la réfection du chemin du Raccourci**

R-2020-09-6806: Soumission – Réfection du chemin du Raccourci

Considérant la demande de prix pour la réfection du chemin du Raccourci sous l'appel d'offres No 27028-18-060;

Considérant les offres reçues et énumérées ci-après :

Les Excavations de la Chaudière Inc.	367 394,20 \$
R.J. Dutil & Frères Inc.	388 519,91 \$
Les Pavages de Beauce Ltée	421 037,30 \$
Construction Abénakis Inc..	464 373,67 \$





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2020 (suite)

Excavation Bolduc Inc.	466 543,00 \$
Les Constructions Binet Inc.	473 085,72 \$
Giroux & Lessard Inc.	474 476,65 \$
L4 Construction Inc.	633 824,73 \$

Considérant la recommandation de Pier-Luc Rancourt, ingénieur et directeur du Service de génie municipal à la MRC Beauce-Sartigan, d'accepter l'offre conforme la plus basse;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de «Les Excavations de la Chaudière Inc.» au montant de trois cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et vingt cents (367 394,20\$) taxes incluses;

QU'avec les frais afférents, le coût total du projet est estimé à quatre cent cinq mille dollars (405 000\$);

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, de la façon suivante:

- 90% à même une subvention de *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) versée sur une période de dix (10) ans, laquelle sera temporairement financée par le fonds de roulement jusqu'au paiement complet de ladite subvention, également sur une période de dix (10) ans;
- 10% à même le fonds Carrière et sablière;

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et le Greffier, Maxime A. Pouliot, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir et toute documentation afférente, le cas échéant.

5. Période de questions

Aucune question n'est posée.

6. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et le Conseil étant incomplet, aucun autre sujet n'est ajouté.

7. Levée de l'assemblée

R-2020-09-6807: Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Bernard Gendreau, appuyé par monsieur Claude Mathieu, la séance est levée.

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

